

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)**

OBJET DU MARCHE

FOURNITURE DE PERSONNELS TEMPORAIRES

SOMMAIRE

<u>PRESENTATION DU PROJET</u>	3
<u>DONNEES GENERALES</u>	3
<u>ARTICLE 1 - ETENDUE ET LIMITES DES PRESTATIONS</u>	3
<u>ARTICLE 2 - NORMES ET REGLEMENTS</u>	4
<u>ARTICLE 3 - QUALIFICATION</u>	4
<u>ARTICLE 4 - PIECES ET DOCUMENTS A REMETTRE</u>	4
<u>ARTICLE 5 - LIMITES DE PRESTATIONS GENERALES</u>	4
<u>ARTICLE 6 - ORGANISATION DE LA PRESTATION</u>	4
<u>6.1 / Transmission de commande</u>	4
<u>6.2 / Catalogue des produits</u>	5
<u>6.3 / Livraison des commandes</u>	5
<u>6.5 / Bons de commande</u>	5
<u>6.6 / Bons de livraison</u>	5
<u>6.7 / Factures</u>	5
<u>6.8 / Statistiques</u>	5
<u>6.9 / Reprise de marchandises</u>	5
<u>6.10 / Présentation des prix</u>	6
<u>ARTICLE 7 - DESCRIPTIF DES ARTICLES</u>	7

PRESENTATION DU PROJET

xxx procède à la mise en concurrence pour les prestations de fourniture de personnels temporaires.

Pour ses surcroûts d'activité xxx a recourt à des sociétés spécialisées en fourniture de personnels intérimaires. Les qualifications demandées concernent principalement xxxx

DONNEES GENERALES

Les données générales présentent les qualités minimales exigibles, ces prestations peuvent être complétées dans la description de chaque profil demandé.

ARTICLE 1 - ETENDUE ET LIMITES DES PRESTATIONS

Le titulaire devra prendre en compte et intégrer les éléments décrits dans le présent document, éléments techniques constituant la base contractuelle de l'opération.

Le présent cahier des charges donne les indications minimales. Le titulaire devra donc prévoir toutes les prestations indispensables dans l'ordre général et par analogie.

Il est entendu que le titulaire se sera rendu compte de l'ampleur des opérations à effectuer, de leur importance, de leur nature et qu'il aura suppléé, par ses connaissances professionnelles et par une visite attentive des lieux d'exécution, aux détails qui pourraient être omis sur les descriptifs et additifs éventuels du document de consultation.

Aucune substitution des services ou de fournitures attendues, ni modification des dispositions ne sera tolérée, sauf exception et après autorisation de la Personne Publique, après demande confirmée par écrit.

Le titulaire exécutera sans exception ni réserve, tous les compléments qui sont indispensables pour l'achèvement complet des prestations et fournitures de son marché.

Toute divergence entre les capacités de la solution proposée et celles décrites au présent CCTP devront être clairement explicitées et des propositions, pour donner une solution technique au minimum équivalente, devront être décrites, quantifiées et intégrées dans l'offre.

Le titulaire s'engage à réaliser l'opération confiée telle que demandée au CCTP. En cas d'impossibilité à réaliser ses engagements, le titulaire sera tenu de remplacer à ses frais les fournitures par d'autres capables de répondre aux besoins exigés.

En conséquence, le titulaire ne pourra jamais arguer d'erreurs ou omissions au présent document pour se dispenser d'exécuter toutes les prestations de fournitures de son lot ou justifier une demande d'augmentation de prix.

Toute prestation présentant des insuffisances sera refusée et toutes les conséquences de ce refus seront imputées à la charge du Titulaire.

Les éléments et informations correspondant aux sites faisant l'objet d'une livraison sur site ne sont donnés qu'à titre indicatif afin de déterminer les dispositions générales et de permettre l'estimation de l'intervention. Il est bien entendu que celle-ci peut évoluer et reste tributaire des produits proposés sauf spécification contraire précisée dans le présent document.

ARTICLE 2 - NORMES ET REGLEMENTS

Les produits devront être conformes à toutes les normes en vigueur sur les aspects de résistance mécanique, des matériaux de classement au feu, et sécurité des personnes, au moment de la passation et de la réalisation de la commande. Les prix unitaires remis par

l'entreprise s'entendront conforme à toutes les normes publiées au jour de la remise des prix.

Lorsque l'interprétation des textes officiels et du présent descriptif aboutit à une contradiction, la Personne Publique se réserve le droit de définir la solution qu'il jugera la plus appropriée sans modification de prix ou de délai.

ARTICLE 3 – QUALIFICATION

Les soumissionnaires devront être en possession des qualifications officielles, agréments et certifications nécessaires à l'exécution des opérations qu'ils s'engagent à exécuter.

Le personnel employé par le titulaire devra être qualifié et habilité aux termes de la norme de référence et selon les exigences propres à chaque spécialité nécessaire à l'exécution de la prestation.

ARTICLE 4 - PIECES ET DOCUMENTS A REMETTRE

Les titulaires devront fournir à l'appui de l'offre les documents suivants :

xxx

ARTICLE 5 - LIMITES DE PRESTATIONS GENERALES

Le titulaire du présent marché aura sous sa responsabilité :

- le recrutement, la proposition à xxx et le retrait en cas de non satisfaction, des personnes.

ARTICLE 6 - ORGANISATION DE LA PRESTATION

6.1 - Transmission de commande

Les bons de commande seront transmis au titulaire par le responsable désigné au sein de l'établissement. Le titulaire prévoira la présence d'un commercial autant de fois que nécessaire pour la transcription des commandes notamment en phase de démarrage de la prestation.

6.2 - Catalogue des produits

Sans objet

6.3 - Livraison des commandes

Sans objet

6.4 - Rupture de personnel

Sans objet

6.5 - Bons de commande

Les bons de commande seront conformes au modèle joint au présent CCTP et devront être signés avant exécution par XXX.

Les mentions minima seront conformes aux dispositions du CCAP.

6.6 - Bons de livraison

Toutes les commandes seront livrées accompagnées d'un bon de livraison. Ce bon de livraison devra être vérifié et signé par le service qui réceptionne la commande. Il

comportera une liste détaillée des personnels temporaires et fera référence au numéro du bon de commande. Les mentions minima seront conformes aux dispositions du CCAP.

6.7 – Factures

Une facture sera établie avec les mentions d'usage pour chaque bon de commande émis. Elle comportera elle aussi les références du bon de commande, détaillera les prestations suivant le bordereau de prix unitaires du marché et mentionnera le service émetteur de la commande.

6.8 – Statistiques

Sans objet

6.9 - Reprise de marchandises

Sans objet

6.10 - Présentation des prix

Il est rappelé aux candidats que les propositions de prix seront obligatoirement faites sur les bordereaux de prix unitaires joint à l'acte d'engagement.

ARTICLE 7 - DESCRIPTIF DES ARTICLES

Description des postes

Exemple : caissières et hôtesses d'accueil

Caissières :

Savoir faire :

Responsabilité d'une caisse individuelle : fond de caisse, carnets de tickets à souches numérotés.

Savoir être:

En contact avec la clientèle des visiteurs des salons, avoir une tenue correcte.

Qualités requises : honnêteté, rigueur et concentration.

Hôtesse d'accueil

Savoir faire :

- accueillir et renseigner les visiteurs
- xxxx

Savoir être :

Tenue très correcte, très bonne présentation et très bonne élocution

Qualités requises : souriant(e), aimable.